

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2012**

**APPROBATION DES COMPTES 2011**

Le CONSEIL MUNICIPAL approuve :

- le compte administratif 2011 du service d'assainissement lequel présente un excédent de clôture de 155.317,38€,
- le compte administratif 2011 du service principal lequel présente un déficit de clôture de 1.222,34€.
- les comptes de gestion du receveur municipal correspondants.

**TARIFS 2012**

Le CONSEIL MUNICIPAL décide :

- de fixer à 75€/m<sup>2</sup> le droit de place annuel pour occupation du domaine communal,
- d'allouer 2.660€ à l'école maternelle, 3.000€ à l'école élémentaire, 300€ à la Bibliothèque Centre de Documentation de la Commune.
- de maintenir les tarifs de location de la salle des fêtes, comme suit :
  - location sur 3 jours = 460€
  - location sur 2 jours = 360€
  - location sur 1 jour = 210€.

Pour les associations locales, la salle des fêtes est louée :

- pour une assemblée générale (ou une réunion)/an : location et nettoyage gratuits,
- puis, deux locations gratuites par an avec nettoyage à 55€,
- et au-delà, location et nettoyage à 105€.

La location d'une salle du Couaroil est maintenue à 50€ par jour (tarif comprenant le nettoyage).

La location de la sono de la salle des fêtes est maintenue aux tarifs suivants :

- pour les associations locales :
  - soirée dansante : 80€
  - hors soirée dansante : 40€
- pour les habitants de PELTRE : 80€

En ce qui concerne les concessions au cimetière et alvéoles au columbarium, le tarif reste inchangé, soit

- 60€/m<sup>2</sup> pour une concession au cimetière de 30 ans,
- 1.500€ le prix d'une alvéole (pour 3 urnes) dans le 2<sup>ème</sup> columbarium pour 30 ans.

**A compter du 02 avril 2012, le CONSEIL MUNICIPAL fixe le montant des taxes de raccordement au réseau d'assainissement selon la destination de la construction :**

## **HABITATION :**

- logement de type T1 / T2	=	500€	
- logement de type T3 / T4	=	1.000€	
- logement de type T5 / T6	=	1.500€	
- logement de type T7 et plus	=	2.000€	
HEBERGEMENT / HOTELLERIE	=	10,95€/m <sup>2</sup> de surface de plancher	
BUREAU	=	3,00€/m <sup>2</sup>	«
COMMERCE	=	1,50€/m <sup>2</sup>	«
INDUSTRIE	=	1,50€/m <sup>2</sup>	«
ENTREPOT	=	1,50€/m <sup>2</sup>	«
SERVICE PUBLIC OU D'INTERET COLLECTIF	=	3,00€/m <sup>2</sup>	«

## **BUDGET PRIMITIF 2012 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT**

Le CONSEIL MUNICIPAL maintient à 1,25€/m<sup>3</sup> d'eau consommée la redevance due par tout usager du réseau d'assainissement.

Il décide de participer pour moitié aux travaux de dévoiement d'une canalisation d'eaux pluviales passant en terrain privé, sur la parcelle de la société « Pierre et Décors ». La participation communale s'élève à 22.500€HT.

Il décide de charger le Maire de la constitution d'une convention de servitude de passage de la canalisation.

Il approuve le projet de BUDGET PRIMITIF du service d'ASSAINISSEMENT pour 2012, lequel s'équilibre à 143.015,12€ en section d'exploitation, à 215.049,06€ en section d'investissement.

## **BUDGET PRIMITIF 2012 DU SERVICE PRINCIPAL**

Pour 2012, le CONSEIL MUNICIPAL fixe le taux des taxes comme suit :

- TAXE D'HABITATION = 10,00%
- TAXE SUR LE FONCIER BATI = 12,47%
- TAXE SUR LE FONCIER NON BATI = 33,10 %.

**Il attribue les subventions de fonctionnement suivantes :**

- 100 € à l'Association de la Bibliothèque Pédagogique des Enseignants de METZ-Sud,
- 80 € à la Prévention Routière de METZ,
- 1.600 € à Familles de France de METZ pour le fonctionnement du C.L.S.H. de PELTRE,
- 672 € à l'école élémentaire pour la classe de découverte à Savines-le Lac (28€/élève),
- 2.500 € à l'Association de gestion de la Fête Villageoise qui fêtera ses «10 ans» les 2 et 3 juin - 6.000 € à l'Association Sportive de Peltre pour ses frais de fonctionnement en 2012,
- 700 € à l'Association Familiale de Peltre pour ses frais de fonctionnement en 2012.

Il approuve le projet de BUDGET PRIMITIF du service principal pour 2012 lequel s'équilibre à 946.876,48€ en section de fonctionnement, 1.559.088,39€ en section d'investissement.

## **RENOVATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE :**

- DECISION DE LANCEMENT DE L'OPERATION ET DEMANDES DE SUBVENTION

Le CONSEIL MUNICIPAL décide de procéder à la rénovation de l'école élémentaire en deux tranches, la 1<sup>ère</sup> cet été, la 2<sup>e</sup> au cours de l'été 2013. Pour réaliser cette opération, estimée à 644.200 € HT, le CONSEIL MUNICIPAL sollicite une subvention auprès :

- de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.),
- du Fonds Européen de Développement Régional (F.E.D.E.R.).
- du Département de la Moselle au titre du PACTE II AMENAGEMENT.

- MISSION DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE (S.P.S.)

Le CONSEIL MUNICIPAL confie la mission S.P.S. à la société DEKRA de Moulins-lès-Metz pour 2.584€HT.

- MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE

Le CONSEIL MUNICIPAL confie la mission de contrôle technique à la société DEKRA de Moulins-lès-Metz pour 4.320€HT.

### FISCALITE

- INSTAURATION D'UNE PARTICIPATION POUR NON REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT (P.N.R.A.S.)

Le CONSEIL MUNICIPAL instaure la Participation pour non Réalisation d'Aires de Stationnement (P.N.R.A.S.) sur le territoire communal, fixe le montant de cette participation à 17.237,48€ par place manquante (montant revalorisé chaque année),affecte les sommes recueillies à la réalisation de parcs publics de stationnement.

- INSTAURATION DE LA TAXE FORFAITAIRE SUR LA CESSION A TITRE ONEREUX DE TERRAINS DEVENUS CONSTRUCTIBLES

Le CONSEIL MUNICIPAL instaure sur le territoire de PELTRE la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles. Cette taxe sera applicable aux cessions réalisées à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

### URBANISME

- PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (P.O.S.) - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE

Le CONSEIL MUNICIPAL approuve le dossier de modification simplifiée du P.O.S. relatif à une mise à jour du règlement concernant le secteur d'EMMAUS.

- PLAN D'OCCUPATION DES SOLS - PRESCRIPTION D'UNE MODIFICATION

Le CONSEIL MUNICIPAL décide de prescrire la modification du P.O.S. portant sur des adaptations du P.O.S. pour permettre :

- l'aménagement de la Z.A.C. de Mercy,
- le projet de construction d'une maison médicale,
- d'autres aménagements mineurs.

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL SAINT PIERRE**

Le CONSEIL MUNICIPAL reconduit en 2012 la convention de mise à disposition, au profit de la Commune, d'un agent de la Communauté de Communes du Val Saint Pierre pour une durée hebdomadaire de 10H.

### **REHABILITATION DES LOGEMENTS DE LOGI-EST 42 RUE DE GARGAN - GARANTIE D'EMPRUNT REFUSEE PAR LA COMMUNE**

Le CONSEIL MUNICIPAL n'accorde pas sa garantie d'emprunt à la société LOGI EST de Metz pour la réhabilitation des logements situés à PELTRE.

### **RETRAIT DE LA COMMUNE DE TALANGE DU S.I.V.T. DU PAYS MESSIN**

Le CONSEIL MUNICIPAL accepte le retrait de la Commune de TALANGE du Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin.

### **OPERATION « ARGENT DE POCHE »**

Le CONSEIL MUNICIPAL décide de mettre en place l'opération « argent de poche » à partir du 15 juin 2012, laquelle consiste à faire réaliser des tâches par des jeunes entre 16 et 18 ans dans l'intérêt général de la Commune, hors temps scolaire. La mission, d'une demi-journée, sera rémunérée 15€.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- impliquer les jeunes dans l'amélioration du cadre de vie,
- valoriser l'image des jeunes aux yeux des adultes,
- occuper les jeunes sur leur village.

Les missions susceptibles d'être confiées aux jeunes concernent le nettoyage du cimetière, le nettoyage des mains courantes du terrain de football, l'aide au ménage des locaux, l'encadrement de manifestations, des petits travaux de peinture, le désherbage d'espaces publics...

Peltre, le 12 avril 2012

Le Maire,

Bernadette VELER